



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

compagnies

Question écrite n° 67907

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le problème des victimes des sociétés de charters en difficultés. En effet, comme vient une nouvelle fois de le montrer l'affaire du charter grec de Rennes, qui a bloqué sur place 162 passagers de l'Ouest de la France, qui souhaitent se rendre en avion en Crète (Grèce), ce genre de graves déconvenues du transport aérien se poursuit depuis plusieurs années et plongent de nombreux touristes dans de graves difficultés pour leurs vacances. Des annonces fortes avaient pourtant été faites voici plusieurs mois par la Commission européenne. Il semble donc nécessaire de traiter rapidement ce genre de dossier par des mesures adéquates. Il souhaite donc connaître la position des pouvoirs publics sur ces affaires.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67907

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6246